



Afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes saint-martinois d'accéder aux activités sportives et culturelles, un dispositif d'aide est mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Martin d'Uriage pour financer tout ou une partie de la cotisation annuelle. Il est destiné aux familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de 3 à 18 ans inclus, sous conditions de ressources.

Les demandes devront impérativement être déposées au CCAS entre le 1er juin et le 15 septembre 2025.

QU'EST-CE QUE LE COUPON « SPORT ET CULTURE »?

Le coupon « sport et culture » est une aide à la pratique sportive et culturelle, destinée aux familles habitant Saint-Martin d'Uriage.

Le coupon a une valeur de 40 € et permet de participer au règlement des adhésions, licences ou cours des associations saint-martinoises participantes. Plusieurs enfants d'une même famille peuvent en bénéficier, l'aide peut aller jusqu'à 80 € par enfant, selon les ressources du foyer.

Les coupons sont valables du 1^{er} au 30 septembre 2025, ne sont pas remboursables et le rendu de monnaie n'est pas possible.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Les familles résidant à Saint-Martin d'Uriage dont le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est inférieur ou égal à 1 250€.

Le montant de l'aide s'élèvera à :

- → 80€ par enfant pour un quotient familial CAF inférieur ou égal à 800€
- → 40€ par enfant pour un quotient familial CAF compris entre 801 et 1 250€

PIÈCES À FOURNIR

- → Le bulletin d'inscription ci-joint, complété et signé
- → Pour les allocataires CAF : une attestation de paiement du mois en cours précisant le quotient familial CAF et mentionnant le nom de enfants
- → Pour les non-allocataires : le dernier avis d'imposition et le livret de famille

MODALITÉS DE DEMANDE ET D'UTILISATION

→ Faire la demande au Centre Communal d'Action Sociale (se trouvant à l'accueil de la mairie) entre le 1er juin et le 15 septembre 2025

Le Bulletin d'inscription est à déposer :

- au Centre Communal d'Action Sociale (se trouvant à l'accueil de la mairie) de Saint-Martin d'Uriage,
- dans la boite aux lettres de la mairie/CCAS,
- par courrier à : CCAS, 2 place de la Mairie 38 410 SAINT-MARTIN D'URIAGE
- ou par mail à ccas@mairie-smu.fr
- Remise des coupons aux bénéficiaires du 1^{er} au 15 septembre 2025
- → Présenter le coupon lors de l'inscription de l'enfant à l'association participante, soit lors du forum des associations, soit sur les créneaux d'inscriptions des associations au plus tard le 30 septembre 2025



Renseignements:

Centre Communal d'Action Sociale 2, place de la Mairie – 38 410 SAINT-MARTIN D'URIAGE

Tél.: 04.76.59.07.03 / ccas@mairie-smu.fr



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-MARTIN D'URIAGE

"COUPON SPORT ET CULTURE" - ANNÉE 2025/2026

Nom et prénom du représentant	légal:	•••••
Adresse:	•••••	
		SAINT-MARTIN D'URIAGE
Email:		
Tél:		•••••
• Enfants âgés de 3 à 18 ans au (01/09/2025	
• Enfants âgés de 3 à 18 ans au (01/09/2025 Prénom	Date de naissance
		Date de naissance

Pièces à fournir :

- L'attestation de paiement de la CAF où figure le quotient familial du mois en cours et le nom des enfants
- A défaut, la photocopie de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 et du livret de famille



Certifié exact, à Saint-Martin d'Uriage le / 2025;

Signature du demandeur :

Centre Communal d'Action Sociale

Bulletin d'inscription à déposer avant le 15 septembre 2025 :

- à l'accueil de la Mairie de Saint-Martin d'Uriage,
 - dans la boite aux lettres,
- par courrier à : CCAS 2 place de la Mairie 38 410 SAINT-MARTIN D'URIAGE
 - ou par mail à <u>ccas@mairie-smu.fr</u>

LES COUPONS >> Édition 2025-2026 SPORT & CULTURE

Aide financière à la pratique sportive et culturelle en direction des familles



>> Recevez entre 40 et 80 € de coupons sport et culture par enfants de 3 à 18 ans pour les familles au quotient familial inférieur ou égal à 1 250 €

Centre Communal d'Action Sociale

Renseignements : CCAS de Saint-Martin d'Uriage ccas@mairie-smu.fr | 04 76 59 07 03